



Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan
30, rue St-Charles, Sainte-Geneviève-de-Batiscan G0X 2R0
Tél. : (418) 362-2078 Fax: (418) 362-2111
Courriel : municipalite@stegenevieve.ca

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 513-01-06-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 315-19-01-09 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR LES PROJETS D'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES COMMERCIALES, DOMESTIQUES, PANNEAUX PHOTO VOLTAÏQUES, AINSI QUE LES INSTALLATIONS ACCESSOIRES

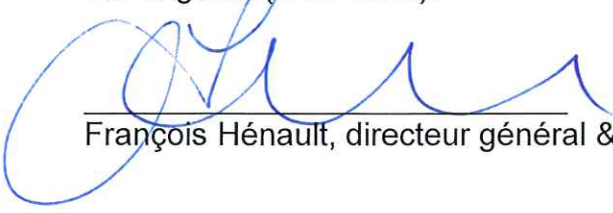
AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, M. François Hénault, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan que lors d'une séance ordinaire de Conseil tenue le 1er juin deux mil vingt-six (1-06-2026), le projet de règlement no 513-01-06-26 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 315-19-01-09 a été adopté.

Le règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats a pour objet de modifier les dispositions relatives aux documents, aux tarifs et les informations requises pour une demande de certificat d'autorisation concernant les dispositions applicables aux certificats d'autorisation pour les projets d'implantation d'éoliennes commerciales, domestiques, panneaux photo voltaïques, ainsi que les installations accessoires.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 6 juillet 2026 à 19h, au bureau municipal de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, au 30, rue Saint-Charles. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, soit au 30, rue Saint-Charles, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, ce quatrième jour du mois de juin deux mil vingt-six (4-06-2026).



François Hénault, directeur général & secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Hénault, directeur général de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis inscrit au recto de la présente en affichant une copie aux endroits suivants :

- Bureau municipal
- Bureau de poste de Sainte-Geneviève
- Le Geneviévois

Entre 12 h 00 et 16 h 00 heures le 4 juin 2026


Le directeur général

François Hénault

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 juin 2026


Le directeur général

François Hénault